

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
Communauté de communes de la vallée du Garon



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2022-72**

---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à 21h00.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le 21 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Mme Corinne Jeanjean

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 3

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

### PRESENTS :

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FREYSSINET

Mme Laurence BEUGRAS donne pouvoir à M. Lionel BRUNEL

M. Dominique CHARVOLLIN donne pouvoir à Mme Patricia GRANGE

### ABSENTS :

M. Martial GILLE

M. Erwan LE SAUX

Délibération publiée le 3 octobre 2022

**Objet : Stratégie foncière environnementale : diagnostic biodiversité**

---

Vu le rapport par lequel M. Damien COMBET expose ce qui suit :

### **Rappel :**

Le conseil communautaire a approuvé, lors de sa séance du 25 janvier 2022, le lancement de l'élaboration d'une stratégie foncière environnementale, ayant pour objectif de favoriser la résilience des espaces naturels et agricoles de la CCVG face au changement climatique.

L'élaboration de cette stratégie passe par trois grandes étapes :

- La réalisation d'un diagnostic Biodiversité de ces espaces naturels et agricoles ;
- La définition des axes stratégiques et de leurs objectifs ;
- La construction d'un plan d'action.

Le diagnostic Biodiversité a été réalisé par le bureau d'études Biotope. La présentation complète du diagnostic est jointe en annexe et le rapport détaillé sera disponible prochainement en téléchargement. Une synthèse générale ainsi qu'une synthèse par commune seront mises à disposition prochainement des communes ainsi que sur le site internet de la CCVG.

### **Synthèse du diagnostic Biodiversité des espaces naturels et agricoles de la CCVG :**

Le territoire de la communauté de communes de la Vallée du Garon présente une richesse écologique liées à plusieurs facteurs : la présence d'une **diversité de milieux** nécessaires à l'accomplissement du cycle biologiques des espèces (forêts, prairies, haies, mares, cours d'eau...), une **agriculture traditionnelle de polyculture élevage** permettant une diversité de milieux agricoles, la présence **d'espaces naturels remarquables** faisant l'objet de mesures de préservations...

Ainsi, un grand nombre d'espèces est présent sur le territoire. 110 espèces d'oiseaux nicheurs, 22 espèces de mammifères, sept espèces de reptiles et 10 espèces d'amphibiens sont notamment présents ainsi qu'un grand nombre d'espèces floristiques et d'insectes.

Cette diversité est permise par la présence d'une mosaïque de milieux, permettant la reproduction et le déplacement des espèces sur le territoire. **Le maintien de cette mosaïque de milieux est essentiel pour la conservation de la biodiversité du territoire.** L'alternance de prairies, de boisements, de haies et d'arbres isolés, de fourrés et de milieux humides et aquatiques assure ainsi la fonctionnalité écologique du territoire.

Le maintien de la biodiversité du territoire passe également par la préservation des continuités écologiques et notamment les possibilités de déplacement des espèces sur le territoire. Ainsi une vigilance particulière est à porter aux coupures d'urbanisation.

Le système agricole du territoire participe au maintien de cette mosaïque de milieux et présente un profil positif pour la biodiversité. Environ 500 hectares de surfaces agricoles (soit environ 40 % de la surface agricole totale) sont engagés dans des démarches environnementales, dont 400 ha en agriculture biologique, ce qui fait de la CCVG la 1<sup>ère</sup> EPCI du département en termes de part des surfaces bio dans la surface agricole totale.

Le territoire présente une diversité de culture très intéressante (présence de prairies, cultures, vergers, vignes...) et une faible surface moyenne des parcelles (1,3 ha en moyenne), ce qui contribue à la diversité des habitats pour la faune sauvage. La présence, dans le paysage agricole, de haies (165 km), de mares (environ 150) et d'arbres isolés participent également à la fonctionnalité écologique du territoire.

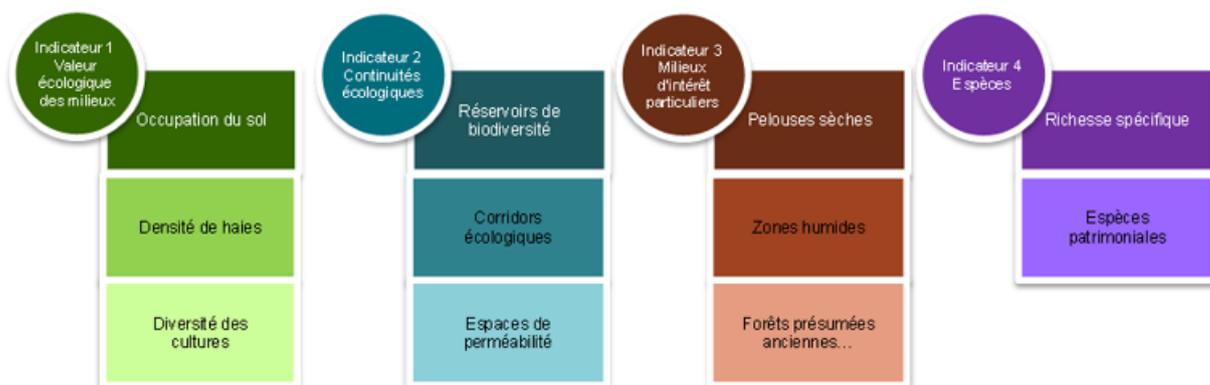


*Les parcelles de petites tailles sont plus intéressantes pour la biodiversité car elles entraînent une augmentation de la complexité de la mosaïque des cultures et la présence de milieux intermédiaires favorables aux espèces (haies, bandes enherbées, arbres isolés...).*

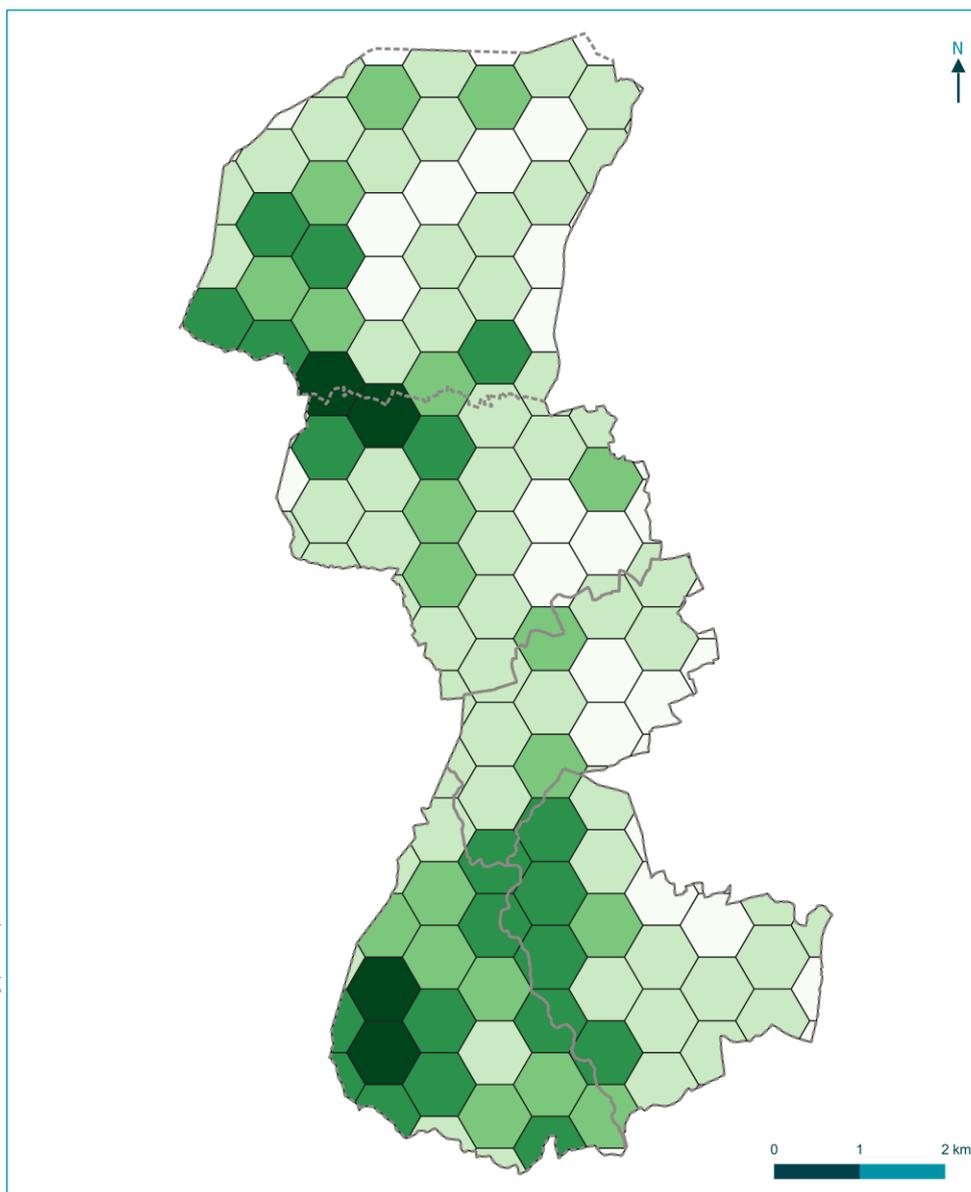
Ces caractéristiques rendent les milieux agricoles du territoire favorables à l'accueil d'une biodiversité diversifiée, mais participent également à la résilience de l'agriculture du territoire face au changement climatique. **Le maintien d'une agriculture favorable à la biodiversité et résiliente face aux changements climatiques constitue un enjeu majeur pour le territoire.**

## Les enjeux écologiques du territoire

A partir des quatre grands indicateurs ci-dessous, une analyse à la maille a été réalisée pour identifier les enjeux écologiques du territoire.



Les résultats de cette analyse sont synthétisés dans la carte ci-après.



Communauté de Communes  
de la Vallée du Garon  
**CCVG**  
Communauté de Communes de la Vallée du Garon

---

**Synthèse des enjeux  
écologiques**

Diagnostic biodiversité - CCVG (69)

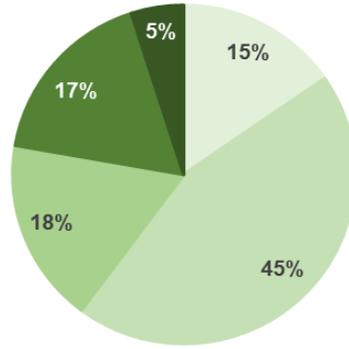
**Synthèse des enjeux**

-  Très faible
-  Faible
-  Moyen
-  Fort
-  Très fort



Remarque : cette cartographie synthétise les quatre grandes catégories d'enjeux écologiques sur des mailles de 80ha, qui était la taille de maille la plus pertinente compte tenu des données disponibles. Cette taille permet en effet d'éviter de surestimer ou sous-estimer certaines catégories de données et, en conséquence, l'importance de l'enjeu écologique correspondant. Au sein de cette maille, il peut évidemment y avoir des différences d'enjeux entre les parcelles.

On remarquera que **22 % de la surface du territoire** concentrent les **enjeux les plus forts**.



■ Très faible ■ Faible ■ Moyen ■ Fort ■ Très fort

---

Les enjeux écologiques les plus forts sont principalement localisés sur la commune de Montagny (particulièrement sur le secteur des landes de Montagny), le long du Garon ainsi que l'ouest de la commune de Chaponost (secteur de la vallée en Barret).

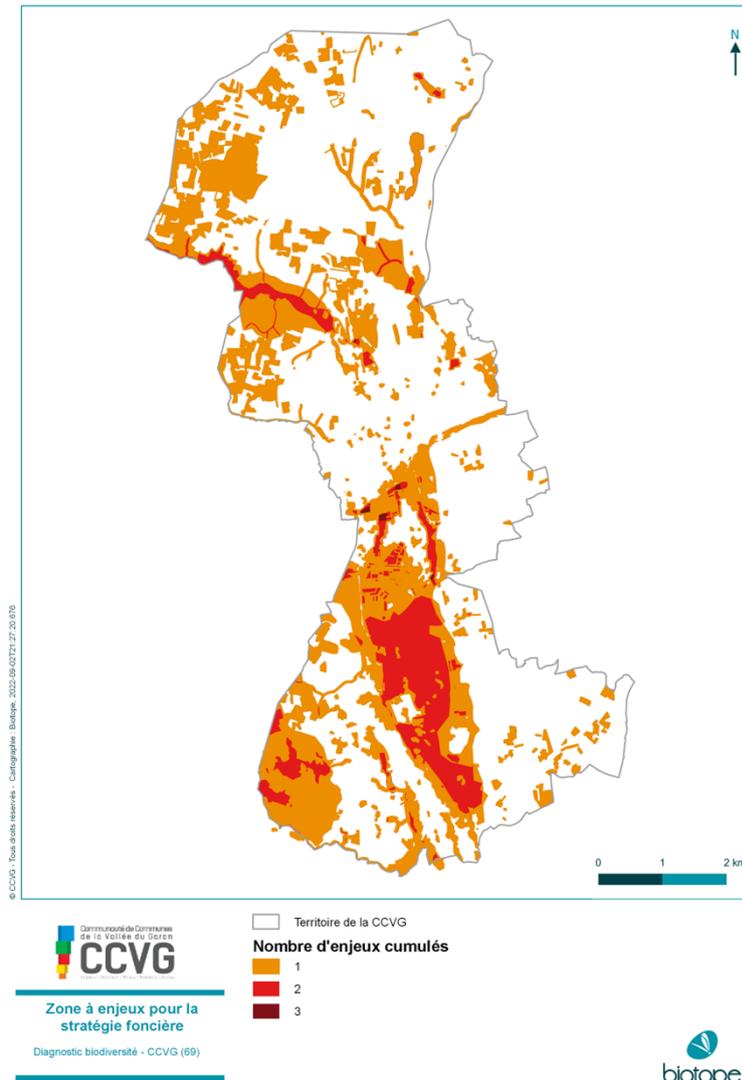
### Les secteurs à enjeux Biodiversité sur la CCVG

Afin d'avoir une photographie globale des enjeux Biodiversité du territoire, l'analyse des enjeux écologiques a été complétée par une analyse :

- Des zones à enjeux pour la préservation et la restauration de la **ressource en eau et des milieux aquatiques** (identifiées par le Syndicat de mise en valeur, d'aménagement et de gestion du bassin versant du Garon) ;
- Des zones à enjeux pour les **continuités écologiques**.

L'ensemble de ces zones représente une surface de **1 633 hectares, soit 33 % du territoire**.

Elles sont cartographiées sur la carte ci-après :



La **conservation de ces zones à enjeux** constitue un enjeu prioritaire pour le territoire. La stratégie foncière définira les outils fonciers pertinents pour préserver ces zones à enjeux.

Il convient de souligner que les zones mises en avant par cette cartographie sont les zones à plus forts enjeux écologiques et pour la préservation de la ressource en eau, identifiées dans le cadre du diagnostic. Cependant, **l'ensemble des milieux naturels et agricoles** du territoire et leur **diversité**, sont essentiels au fonctionnement écologique global du territoire.

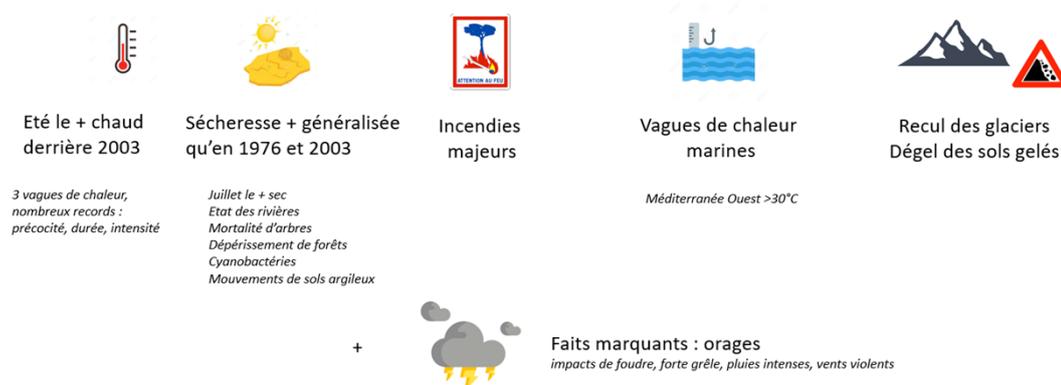
La préservation de ces zones à forts enjeux passe nécessairement par **la qualité et la bonne fonctionnalité de toute la biodiversité dite « ordinaire »**. Cette dernière favorise en effet les connexions entre les secteurs à enjeux forts et contribue ainsi à leur bonne santé. Leur préservation constituera donc également une préoccupation de la future stratégie foncière.

Cette vigilance est d'autant plus importante à avoir **compte tenu des conséquences d'ores et déjà visibles du changement climatique, qui vont s'aggraver sur le moyen et long terme.**

### **Intégrer les enjeux liés au changement climatique dans la construction de la stratégie foncière environnementale**

En ce sens, l'été que la France vient de connaître est emblématique des conséquences du changement climatique :

## Un été 2022 en France emblématique de conséquences du changement climatique qui s'aggravent



Source : Valérie Masson-Delmotte, co-présidente du GIEC, présentation des enjeux climatiques au Gouvernement, 31 août 2022.

A long terme, les impacts attendus sur la biodiversité du territoire de la vallée du Garon concernent notamment :

- Une ressource en eau plus rare, avec :
  - o Une baisse du régime hydrique annuel, générant un stress hydrique important pour la faune et la flore et favorisant la concentration des polluants, qui rendront les milieux défavorables aux espèces ;
  - o Des étiages plus importants et plus tôt dans l'année : d'ici 2050, les affluents du Rhône comme le Garon auront perdu entre 20 et 50% d'eau en été et en automne (qui correspondent, en outre, aux périodes de rechargement des nappes phréatiques) ;
- Une aggravation des événements climatiques comme les inondations, les sécheresses, le gel et les incendies ;
- Une augmentation du nombre de journées chaudes, de +20 à +50 jours par rapport à la période 1976-2005 ;
- Une modification des cycles biologiques ;
- Disparition des espèces à faible capacité de migration ;
- Impact sur l'agriculture (précocité des floraisons et risque de gel, orages violents, besoins accrus d'irrigation...).

Quelques leviers d'action face aux impacts du changement climatique :

- **Conserver** et **recréer des continuités écologiques**, afin de pouvoir préserver les corridors locaux indispensables au bon déroulement du cycle de vie des espèces ;
- Pour la gestion de l'eau, le **reméandrage des cours d'eau** permet une meilleure résilience en retrouvant un fonctionnement plus naturel des cours d'eau que sous forme linéaire ;
- Développer la **trame boisée** ;
- La préservation des **zones humides** est essentielle car ce sont des zones très importantes pour la diversité des espèces faunistiques et floristiques, mais également pour la gestion des inondations grâce à leur fonction épuratrice et de restitution des eaux ;
- Réaliser des **économies d'eau** et mettre en place une meilleure **gestion des eaux pluviales** permettra aussi de préserver la quantité d'eau ;
- Mettre en place des **politiques de réduction des pollutions** des cours d'eau et de la nappe et de sensibilisation aux bonnes pratiques ;
- ...

L'état des lieux réalisé sur la biodiversité et ses interactions avec les activités socio-économiques permet d'identifier les principaux enjeux du territoire :

- La préservation des **zones à enjeux écologiques**
- Le maintien et la restauration de la **fonctionnalité écologique** du territoire
- La préservation des **zones à enjeux pour la ressource en eau**

- Le maintien d'une **agriculture favorable à la biodiversité et résiliente face au changement climatique**

La préservation de l'ensemble de ces enjeux favorisera la résilience du territoire face aux changements attendus dans le cadre du changement climatique.

- L'**encadrement** des activités de loisirs en espaces naturels et agricoles et la **sensibilisation** à l'environnement et aux bonnes pratiques

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants

**APPROUVE la poursuite de la démarche d'élaboration de la stratégie foncière environnementale sur la base du diagnostic joint en annexe.**

Extrait certifié conforme,  
La présidente,  
Françoise GAUQUELIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)*